

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Association Parallèles Attitudes Diffusion - Organisation du Carnaval des deux Rives du 23 février au 8 mars 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La 20ème édition du Carnaval des deux Rives va se dérouler sur le 1^{er} dimanche de mars cette année la direction artistique sera occupée par Charlie le Mindu (artiste coiffeur), Hors serie et Tukafac.

Cet événement populaire vise à favoriser le rapprochement entre les habitants, les diverses classes sociales et les différentes tranches d'âge afin d'ouvrir un dialogue interculturel et de participer à la circulation des publics des deux rives.

Cette année, le Carnaval est à nouveau organisé par l'association Parallèles Attitudes Diffusion, créée courant 1989, dont la vocation première est le développement de projets culturels intercommunaux pérennes.

Pendant 10 jours, installé comme chaque année au cœur des quartiers de l'agglomération, le Carnaval des deux Rives organisera différents ateliers associant les centres sociaux et les centres d'animation des villes partenaires prépareront la grande parade du Carnaval qui se déroulera cette année le samedi 7 mars.

Le carnaval des deux rives est le résultat de travail de collaboration entre deux structures de la Métropole à savoir Parallèle Attitude Diffusion et Musique de nuit qui fait écho au travail engagé avec la SMAC d'agglomération regroupant au travers d'un réseau les structures intervenant dans et pour le développement et les pratiques de musiques actuelles.

Le travail avec la direction artistique va permettre de créer une parade colorée, excentrique, extraordinaire sur le thème du monstre, les rythmes et les chorégraphies de la parade viendront appuyer ce thème pour un rendu encore inconnu au cœur du festival des deux rives.

Au travers de « la rumeur » en partenariat avec le journal sud ouest, différents lieux dans l'espace public seront investis en amont du carnaval afin de pouvoir installer chaque jour de la semaine une surprise monstre, qui pourra prendre la forme d'installations, de performances ou de projections.

Par ailleurs un atelier central ouvert au plus grand nombre du 23 au 28 février permettra de finaliser les créations.

Deux spectacles pour enfants à la M 270 et à la rock school auront lieu les 18/02 et 25/02 afin de revisiter en amont de la parade cette thématique du monstre.

Bordeaux Métropole a été sollicitée pour un soutien financier de 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 176 690€ répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	Part cofinanceurs en %
Achats	76 090	Etat Conseil régional Aquitaine	67 500	38,20%
Services extérieurs	12 801	Conseil général de la Gironde	30 000	17,00%
Autres services extérieurs	16 049	Bordeaux Métropole	22 950	13,00%
Charges de personnel	67 450	Ville de Bordeaux	15 000	8,50%
Imôts et taxes	4 300	Autres communes	32 000	18,10%
			9 740	5,50%
TOTAL	176 690	TOTAL	176 690	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-1 relatif à la transformation en métropole de certains établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation Carnaval des 2 Rives relève de la catégorie des événements métropolitains,

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 15 000 € à l'Association Parallèles Attitudes Diffusion pour l'organisation de la 20^{ème} édition du Carnaval des 2 Rives qui aura lieu du 18 février au 8 mars 2015.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur l'opération 05P141O001 Soutien à l'offre culturelle, chapitre 65, article 6574, fonction 33, CDR UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2015

M. MICHEL HERITIE